

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 29 No 4

Octobre 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

| | |
|---|----------|
| BUREAU MUNICIPAL | 723-2816 |
| INCENDIE | 911 |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE | 723-1747 |
| SERVICE DES LOISIRS | 725-5389 |
| SALLE POLYVALENTE | 724-0900 |
| BIBLIOTHÈQUE | 723-1747 |
| TÉLÉCOPIEUR | 723-0436 |
| SITE WEB www.stanacllet.qc.ca | |

ÉDITORIAL

L'IMPLICATION DANS SON MILIEU

On entend souvent dire que les élus sont peu ou pas connus et que les décisions sont prises sans que l'on soit informé. On peut reprocher à nos élus fédéraux et provinciaux de ne pas être présents dans notre milieu mais ici nous avons la chance d'avoir un député provincial présent lors d'événements locaux d'importance.

Pour ce qui est des élus municipaux, les sept membres habitent ici dans notre municipalité et ce sont des gens accessibles qui participent aux activités locales. Les réunions du conseil municipal sont publiques et tous les citoyens peuvent y assister et s'exprimer sur tous les sujets touchant le monde municipal.

À l'occasion, il m'arrive d'entendre des rumeurs très souvent pour ne pas dire, jamais fondées. À titre d'exemple, la plus récente est à l'effet que les travaux sur la rue Principale ont pris trois semaines de retard. À tous les jours, je dois répondre à des gens qui sont inquiets. Si tel était le cas, vous seriez les premiers informés. La meilleure façon d'être bien informé, c'est de participer aux rencontres du conseil municipal.

Je vous invite donc à participer en grand nombre aux séances publiques du conseil municipal, qui ont lieu à l'édifice municipal, au 318, rue Principale ouest. Ces rencontres se tiennent le 1^{er} lundi de chaque mois à 20 heures en plus de séances spéciales qui peuvent avoir lieu. Bienvenue à tous.

Francis St-Pierre, maire

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis public
- Avis municipaux
- Collecte des rebuts monstres
- Un gros chantier
- Services municipaux
- Chroniques
- Maisons fleuries 2010
- Organismes
- Loisir et culture

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions du mois de septembre 2010

Les élus municipaux autorisent la vente de trois(3) terrains de la rue Proulx. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent. (Rés. 2010-09-121)

Les élus municipaux autorisent des travaux supplémentaires concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout pour un montant de 17 447,63 \$. (Rés. 2010-09-122)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour l'exécution des travaux de pavage sur la route Neigette, les rangs 1 Neigette Est et 3 Ouest. (Rés. 2010-09-123)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction à un contrevenant au règlement sur les permis et certificats. (Rés. 2010-09-124)

Les élus municipaux autorisent l'ouverture d'une marge de crédit pouvant atteindre 3 M \$ afin de financer temporairement les projets en cours. (Rés. 2010-09-125)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de Trafic Innovation au montant de 21 877,77 \$ pour des panneaux de traverses piétonnières lumineuses. (Rés. 2010-09-126)

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

RÔLE TRIENNAL 2^e année

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a été déposé à mon bureau le 2 septembre 2010;

Que pour l'exercice financier 2011 des rôles d'évaluation foncière et locative 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 5-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 5-97 sont disponibles au bureau de la MRC Rimouski-Neigette au 23, rue Évêché Ouest, suite 200, Rimouski;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Rimouski-Neigette à l'attention de la secrétaire-trésorière, madame Louise Audet;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 30^e jour de septembre 2010.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} novembre 2010 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2010-15 portant sur la fondation de la résidence se situant à moins de 8 mètres de la ligne arrière au 40, rue Jean.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser la localisation de la fondation de la résidence située à 4,43 mètres de la limite arrière au lieu d'être à 8 mètres tel que prescrit à l'article 189 du règlement de zonage n° 118-89. Ainsi, la fondation empiète dans la marge arrière de 3,57 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2010

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 4 octobre 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : novembre 2010
Tombée des articles : 20 octobre 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.
 Veuillez appeler au bureau municipal au 418-723-2816 pour prendre un rendez-vous.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 11 octobre pour la fête de l'Action de Grâce.

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Notre service de ramassage des gros rebuts **débutera le mardi 12 octobre**. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont plus ramassés.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les cascades.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au 8 octobre à 16 h 30 en composant le 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte **débutera dès mardi 12 octobre à 8 heures** par le secteur Est du village, suivra ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

HORAIRE DES COLLECTES

novembre 2010

| dim. | lun. | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. |
|------|------|------|------|------|------|------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Appel de candidatures

Suite au départ volontaire de monsieur Yvan Ruest, le comité consultatif d'urbanisme doit recruter un(e) agriculteur (trice) afin de combler un poste vacant. C'est pourquoi, nous sommes à la recherche d'une personne qui travaille dans le domaine de l'agriculture afin de faire partie du C.C.U.

Tout(e) agriculteur (agricultrice) intéressé(e) doit faire parvenir son nom accompagné d'une lettre d'environ 1 page expliquant pourquoi elle désire faire partie de ce comité. Vous faites parvenir le tout à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet

318, rue Principale Ouest

Saint-Anaclet-de-Lessard (Qc) G0K 1H0

Pour d'autres renseignements, veuillez vous adresser à l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud, au 418-723-2816.

Bienvenue à tous(es)!

ÉCONOLOGIS

Retour du programme Éconologis

Éconologis, un programme saisonnier de l'Agence de l'efficacité énergétique, est de retour. Des centaines de ménages à budget modeste du Bas-Saint-Laurent peuvent bénéficier de conseils et de services en efficacité énergétique, leur permettant de bien se préparer pour l'hiver et d'économiser de l'énergie tout en améliorant le confort de leur résidence.

Éconologis comprend deux volets distincts entièrement gratuits. Le premier inclut des conseils personnalisés en ce qui a trait au chauffage, à l'eau chaude, aux appareils ménagers et à l'éclairage. Un technicien procède également à des travaux mineurs de calfeutrage et à l'installation de produits économiseurs d'énergie.

Le deuxième volet concerne le remplacement par un maître-électricien de thermostats existants par des modèles électroniques. Ceux-ci optimiseront le chauffage du domicile et réduiront la facture d'énergie. Ce service est également gratuit.

Pour bénéficier du programme Éconologis, il suffit de recevoir une facture d'énergie pour le chauffage principal du domicile et de rencontrer les seuils de revenu. De plus, aucune visite ne doit avoir été effectuée à l'adresse au cours des cinq dernières années pour l'un ou l'autre des occupants.

Éconologis est un programme saisonnier de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec qui offre gratuitement des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée. Au Bas-St-

Laurent, l'ACEF du Grand-Portage livre le programme d'un bout à l'autre du territoire pour la saison 2010-2011.

Pour obtenir plus d'informations et pour vérifier leur admissibilité, les résidents de la MRC de Rimouski-Neigette téléphonent au 1-866-762-0269.

UN GROS CHANTIER

UN GROS CHANTIER

La municipalité procède actuellement à un chantier d'envergure concernant notre réseau d'aqueduc et d'égout et nous sommes conscients des problèmes que cela peut engendrer. Un jour ou l'autre, toutes les municipalités doivent subir ce genre de travaux et aujourd'hui, c'est nous.

Nous recevons abondamment des commentaires négatifs et non constructifs concernant les travaux et je tiens à faire le point afin que chaque citoyen soit au fait de la situation. En premier lieu, les travaux devraient se terminer à la fin octobre et nous sommes dans les délais. La seule étape que nous ne ferons pas cette année sera la deuxième couche de pavage qui sera effectuée en 2011 afin d'obtenir une meilleure qualité de compaction. Considérant que ces travaux devaient être réalisés, nous sollicitons encore votre patience un certain temps. Il est certain « que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » On n'obtient rien sans faire un minimum de sacrifices, sans prendre quelques risques inévitables. Une journée nous sommes aux prises avec beaucoup de poussière et les 3 jours qui suivent nous marchons dans la boue. Soyons tous et chacun persévérants durant ces désagréments qui n'ont pas pour but d'irriter la population mais bien de rajeunir notre réseau et bientôt toute la collectivité en bénéficiera.

Nous avons la chance d'avoir une très bonne collaboration avec l'entrepreneur et nous faisons tout en notre pouvoir afin de limiter au maximum les inconvénients que la population peut subir.

Pour ce qui est du coût des travaux, ceux-ci s'élèvent à 3 M \$. Ils seront financés de la façon suivante : 769 800 \$ du gouvernement provincial, 769 800 \$ du gouvernement fédéral, 240 000 \$ sera payé par la taxe d'accise et environ 1,2 M \$ par la municipalité qui sera financé sur 25 ans.

Dans l'espoir que cette mise au point saura vous satisfaire et que tout se passera bien jusqu'à la fin des travaux.

Alain Lapierre

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

SOUPER BŒUF BRAISÉ

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le dépliant mauve (Programmation des loisirs automne 2010) de la municipalité. Il n'y a pas de souper bœuf braisé des pompiers volontaires en novembre cette année. Nous nous excusons de ce malentendu et nous vous redonnerons des nouvelles l'an prochain.

LE CHAUFFAGE AU BOIS (SUITE)

Du bon bois bien entreposé

- Choisissez du bois bien sec en vérifiant la présence de larges fissures aux extrémités des bûches.
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.
- Entrez seulement quelques brassées à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- Évitez de brûler du bois traité ou peint, du plastique et autres déchets. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- Utilisez toujours le pare-étincelles lorsqu'on brûle du bois.
- Ne suspendez pas d'objets à l'âtre comme des bas de Noël. Ils pourraient prendre feu.
- Installez les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles.
- Assurez-vous que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Normand Heppell, directeur

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Chasseurs, respectez la réglementation avant qu'advienne le pire!

Prenez note que la municipalité s'est dotée de règles strictes afin d'assurer la sécurité des citoyens sur le territoire de la municipalité et notamment en période de chasse. En effet, l'article 24 du règlement sur les nuisances #232-98 stipule que : « Le fait de décharger une arme à feu ou une arme à air comprimé, à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice, constitue une nuisance et est prohibé sauf à l'endroit prévu et autorisé à cet effet, soit au Club de tir du Bas-Saint-Laurent. Tout contrevenant est passible des sanctions et recours prévus au règlement.

Permis de construction

Vous projetez construire ou rénover votre maison en 2010-2011. Faites rapidement une demande de permis de construction! Si vous songez à entreprendre des travaux de construction ou de rénovation cette année, sachez qu'un permis de construction est nécessaire et demande un délai raisonnable pour son émission (environ 1 semaine). Ne compromettez pas la légalité de votre projet: assurez-vous de sa conformité avec les règlements d'urbanisme. Pour obtenir plus de renseignements, contactez Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture.

Vente de garage

Plusieurs ventes-débarras (ventes de garage) ont déjà eu lieu jusqu'ici sur le territoire de la municipalité. Prenez note qu'un certificat d'autorisation au coût de 5 \$ doit être émis pour s'adonner à ce genre d'activité. Avec le beau temps qu'on connaît cette année, je présume que certains d'entre vous ont encore l'intention de se départir de leurs biens par le biais de vente de débarras sur leur propriété.

Important : Les ventes de garage sont autorisées par période de 3 jours, seuls les occupants du terrain ont le droit d'exercer cette activité et à la fin de la vente, nous comptons sur votre bonne collaboration pour bien dégager et nettoyer votre terrain.

Abri d'hiver

Les abris d'auto sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement.

CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Jardin communautaire

La récolte est bonne? Déjà 2 jardinets ont été vidés et laissés en très bon état pour être à nouveau cultivés au printemps 2011. Dans les règlements au point 3.7 il est écrit « Vous devez vider votre jardin avant la gelée d'automne ». Au point 3.19 « À la dernière fin de semaine d'octobre, tous les jardins doivent être nettoyés ». C'est donc dire que si vous voulez garder votre droit sur les jardins loués cette année vous devez respecter ces 2 points. 2 contenants pour le compostage sont à votre disposition, ils ne pourront pas contenir toutes les fanes des légumes, veuillez les déposer près des contenants. Merci aux jardinières et jardiniers et à l'an prochain.

Le Comité de Jardin par : Gervaise Gagné



NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Nous avons recruté 2 nouvelles personnes bénévoles pour faire l'accueil au presbytère, nous sommes maintenant 9 à assumer ce service, ce sont : Réjeanne Fournier, **Marius W. Girard**, Évelyne Lévesque, **Josée Landry**, Gaétane Lavoie, Marie-Paule Perreault, Jacqueline Ross, Clémence Ruest et Georgette Yockell, nous les remercions pour leur générosité et le travail bien fait.

Le dimanche 14 novembre nous servirons un déjeuner au profit de la Fabrique au coût de 7 \$, vous êtes toutes et tous invités, des billets seront en vente chez Ginette fleuriste, à la bibliothèque et au presbytère à compter du 15 octobre.

Un don à la Fabrique à l'occasion du décès d'un proche, avec reçu pour l'impôt c'est facile, des formulaires sont déposés dans les salons funéraires et au presbytère.

On vous souhaite un bon début d'automne.

Les membres de la Fabrique par : Gervaise Gagné

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour à tous,

Nous sommes heureux de vous compter parmi nous au sein de la bibliothèque de St-Anaclet. Sans votre appui, la bibliothèque aurait un rayonnement mitigé dans le milieu. Merci d'être là, chers membres. Vous êtes les bienvenus. Il nous fait grandement plaisir d'accueillir les jeunes familles qui arrivent dans notre communauté. Une bibliothèque dans notre milieu! C'est un plus!



Abonnement

Des appels téléphoniques vous ont été faits afin de renouveler votre carte de membre. Merci à l'avance de votre collaboration, cher abonné, en vous présentant au comptoir de la bibliothèque. Cette opération permet de tenir à jour notre liste de membres et j'invite également ceux et celles dont la carte est échue depuis quelques années à venir nous voir à cet effet.

Activités

Nous sommes à mettre sur pied diverses activités à votre intention qui se tiendront au cours des prochaines semaines et nous serions heureux que vous y participiez. Les voici, entre autres :

Contes pour enfants le samedi matin

Création d'un club de lecture

Expositions de dessins d'enfants

Atelier de peinture qui se poursuit

Salon du livre : participation des gens de St-Anaclet aux activités du Salon du livre de Rimouski (transport, entre autres)

Création d'activités pour nos aînés

Activités culturelles : La bibliothèque se penchera davantage sur la mise sur pied d'activités culturelles sous forme d'ateliers, de confection de toutes sortes, conférences. Nous faisons en sorte que la politique culturelle, mise sur pied depuis quelques années, vive dans le milieu. Nous mettrons les énergies nécessaires, Carl Lavoie et moi, afin de répondre à vos désirs. Si vous le désirez, vos suggestions seront bien accueillies. Merci.

Nouveautés

Kilo-Cardio, tome 2 (Josée Lavigneur...) – La fille du Pasteur Cullen – tome 3 (Sonia Marmen) Soupirs du vent – tome 3 Le moulin du loup (Marie-Bernadette Dupuy) – Jasmine (Francine Royer) – Le diabète de type 1 (Isabelle Galibois) – Prédications angéliques (Joane Flansberry)

D'autres volumes seront à votre disposition en début d'octobre.

Carole Massé, responsable

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**EMBARCATIONS A MOTEUR
ET ALGUES BLEU-VERT**

L'Association de protection de l'environnement du lac à l'Anguille est à élaborer un projet de « Réglementation sur les embarcations à moteur » au lac à l'Anguille.

Cette action est prévue dans le *Projet pilote de restauration du Lac à l'Anguille* approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Une telle réglementation vise d'abord à réduire le brassage et donc la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Selon des études, un petit moteur hors bord de 10 CV peut soulever et remettre en suspension dans l'eau les sédiments qui dorment au fond d'un lac jusqu'à une profondeur de deux mètres, un moteur de 100 CV jusqu'à six mètres de profondeur. Or ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue au bloom des algues bleu-vert (cyanobactéries).

L'interdiction des embarcations à propulsion mécanique, sauf les embarcations propulsées par un moteur électrique alimenté par une batterie est envisagée.

La navigation de plaisance est une compétence fédérale régie par la Loi sur la marine marchande et les règlements qui en découlent. Une municipalité peut demander que le *Règlement sur les restrictions relatives à la conduite des bateaux* s'applique à un lac en particulier.

Le contenu d'un tel règlement doit faire l'objet d'une consultation par la municipalité auprès de la population, dont les propriétaires riverains du lac à l'Anguille.

Les embarcations puissantes, qui ne sont pas utilisées depuis quelques années au lac à l'Anguille, sont des détonateurs de la bombe à retardement constituée par l'accumulation du phosphore au fond du lac et donc un élément déclencheur de bloom d'algues bleu-vert.

Une telle réglementation vise donc à maintenir et assurer « légalement » l'interdiction d'embarcations puissantes sur le lac à l'Anguille.

Consultez cet article à <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/>

André Lévesque, président 418-722-9637

10/2010



Bilan d'une autre année de projets

Au cours de l'année 2010, la Corporation du patrimoine a vu à l'avancement de deux projets de mise en valeur de notre patrimoine, grâce à des subventions totalisant 40 000 \$.

Une contribution de **15 000 \$ du CLD** de Rimouski-Neigette et le travail de Jean-Marc Fournier, un bénévole habile et infatigable, ont permis de compléter la restauration de l'enveloppe extérieure de la forge, de faire la connexion au réseau municipal d'aqueduc et d'égout et de construire un bloc sanitaire intérieur. Ces travaux vont doter le bâtiment de 1885 d'installations pour recevoir le public, tout en préservant l'intégrité de son intérieur actuel. Il ne reste qu'à installer une alimentation électrique, faire un aménagement intérieur et concevoir un dispositif d'animation incluant l'inventaire des outils du forgeron pour en faire lieu touristique saisonnier.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (**MCCCF**) a alloué **25 000 \$** à la Corporation du patrimoine pour mettre en valeur le site du four à chaux, le long de la route du Fourneau-à-Chaux, à proximité de la chute Neigette. La MRC (budget du pacte rural), la Municipalité et la Corporation du patrimoine complètent le financement d'un projet évalué à plus de 30 000 \$. Cet été, une équipe d'archéologues a effectué des fouilles afin d'examiner les vestiges de ce four construit vers 1860 et opéré jusqu'en 1920. Les fouilles ont permis de délimiter le site du four et de dégager sa structure, toujours en excellent état de préservation. Après entente avec le propriétaire du terrain où se trouve le four à chaux, nous allons installer un dispositif de signalisation et d'interprétation du site. Saint-Anaclet va disposer d'un nouvel atout touristique déjà accessible le long du sentier national et ouvert au public à partir de 2011. Le personnel de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MCCCF nous accompagne dans ce projet.

La Corporation du patrimoine va tenir son **Assemblée générale annuelle** vers la mi-novembre. Ce sera une occasion d'en savoir plus sur nos projets, de donner votre avis, voire de vous joindre aux bénévoles.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com
<http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire>

Les lauréats du concours Maisons fleuries 2010



Ferme Ferme Ronier
309, Principale est



Commerce Coiffure Louise
Mme Louise Fiola
604, 3^e rang Ouest



Marge avant réduite Mme Hélène Beaulieu
107, de la Gare



Résidence village Jacques Lévesque
Carole Desjardins
204, Blanchette



Résidence hors village M. Raymond Arseneault
Mme Hélène Bourdages
538, Principale Ouest



Élite M. Lucien Roy
Mme Céline St-Pierre
285, route Neigette

ORGANISMES

LES FERMIERES DE SAINT-ANACLET

Les Fermières invitent leurs membres à leur réunion mensuelle le 13 octobre à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Les membres qui le désirent pourront fabriquer une carte brodée. Bienvenue à toutes.

Thérèse Lepage, comité communications.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

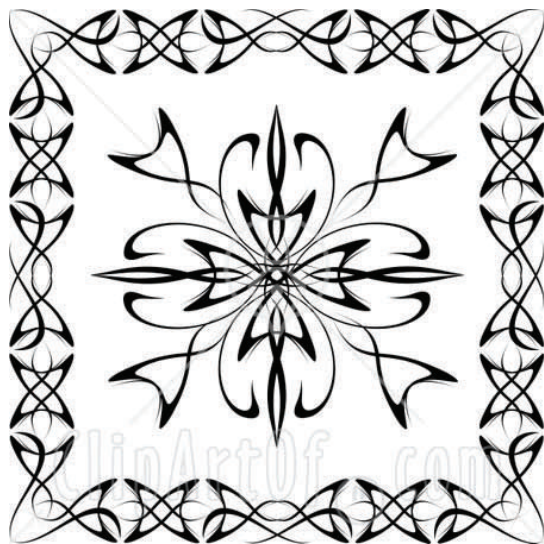
Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20,500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418-724-4538.



PAVILLON L'HÉRITAGE

Depuis septembre, nous avons repris nos activités régulières et parmi celles-ci se tiennent aux 2 semaines nos dîners-rencontres où des conférenciers nous entretiennent de sujets touchant les aînés. En l'absence de conférences, nous organisons de l'animation qui peut prendre la forme de jeux variés, de musique, etc. Ces conférences et activités sont offertes gratuitement aux aînés de la municipalité, seul le repas au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés est payable. Vous avez la possibilité de vous joindre gratuitement à nous à compter de 13 h pour les activités d'après-midi. Les dîners-rencontres débutent à 11 h 30. En octobre, deux (2) dîners sont organisés:

- **7 octobre** : Démystifier la maladie d'Alzheimer avec Madame Nathalie Beaupré de la Société d'Alzheimer
- **21 octobre** : Maître de sa vie et de ses biens présenté par la Caisse Populaire des Versants du Mont-Comi

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087** ou par courriel au pavillonlheritage@cgcable.ca

Bienvenue à tous!

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le club des 50 ans et plus de St-Anaclet invite les personnes de 50 ans et plus à la Journée Santé et Prévention le mercredi 13 octobre au Centre des congrès de Rimouski, à 9 h 45. Coût 8 \$ pour les membres de la FCADEQ et 12 \$ pour les non-membres. Au programme conférences et artistes invités Jean Nichol.

P.S BILLETS EN VENTE À LA FCADEQ 418-722-6066 avant le 1^{er} octobre.

Alain Lavoie

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆ **BRAVO**BRAVO**BRAVO**BRAVO** ☆
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
Une anaclaise se distingue

Madame Vicky M. Yockell s'est vu décerner le titre de meilleur entraîneur de nage synchronisée, catégorie novice et cela, au niveau provincial. Le tout se déroulait à Montréal le 18 septembre dans le cadre du Congrès-Gala de nage synchronisée pour les entraîneurs.

Félicitations.

A l'aube de sa 25^e saison, les dirigeants tiennent à remercier les nombreux commanditaires qui participent grandement aux succès de cette ligue de neuf équipes.

Gaétan Pelletier, secrétaire



LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON DE SAINT-ANACLET

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet a mis un terme à sa 24^e saison par la tenue de son souper méritas au Centre communautaire Régis-St-Laurent le 11 septembre dernier où environ 230 personnes y ont assisté.



Voici les joueurs méritants pour la saison 2010 : Nicolas Soucy Alignement PMM(le plus utile en saison), Alexandre Brisson Alignement PMM et Steeve Guay Cantine A.S.L. (recrues de l'année), Mario Laroche PUB 621 (le plus sous-estimé), Jimmy Couture Plomberie de l'Est (gentil homme), Jimmy Gallant Bois Franc Expert (le plus amélioré), Sylvain Dubé Miralis (le plus constant), David Dionne CarrXpert (meilleur frappeur A+), Steeve Guay Cantine A.S.L. (A), Yohan Ouellet Gouttières Anaclet (B+), et Jonathan Bernier Miralis (B). Il y a eu triple égalité pour le nombre de coup de circuit : Dominic Chiasson Entreprises Forestières 5Y, Sébastien Dionne CarrXpert et Raymond Moyen Alignement PMM. Le joueur des séries pour l'équipe finaliste est Dany Proulx Bois Franc Expert et Benoit Fournier Entreprises Forestières 5Y pour l'équipe gagnante.

Le PUB 621 s'est mérité deux trophées, celui du meilleur taux de participation et le trophée Jean-Doris-St-Laurent pour la meilleure gérance de l'année. Alignement PMM a reçu le trophée du championnat de la saison régulière et le trophée Gaétan-Pelletier a été remis à Entreprises Forestières 5Y à titre de champion des séries de fin de saison.

En avant avec le nouveau trophée du championnat des séries, le **trophée Gaétan-Pelletier**, Gaétan Pelletier et Joël Proulx.

En arrière : Daniel Lavoie, René Francoeur, Dominic Chiasson, Charles Ruest, Margot D'Amours, Jean-Doris St-Laurent, Éric Soucy et Patrick Brisson.

GARDIENS AVERTIS



Veillez prendre note qu'il me reste seulement 5 places pour le cours de Gardiens avertis. Dès que nous aurons le nombre de participants requis, je communiquerai avec vous pour vous donner la date du cours.

N.B. Les jeunes doivent avoir 11 ans.

VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 15 au 24 octobre inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389

avant mon départ.

Je vous remercie de votre collaboration. Carl

HOCKEY BOULE

Veillez noter que le hockey boule au centre communautaire a débuté le 16 septembre. Cette activité se déroule les jeudis de 20 h 15 à 22 h 15. Vous n'avez pas besoin de réserver. Vous vous présentez sur place avec votre bâton et espadrilles. Les bâtons en bois sont acceptés mais ils ne doivent pas avoir de ruban(tape). Le coût est de 2 \$ par soir. Pour info, Carl :725-5389.



SALLE À LOUER

Veillez noter qu'une nouvelle salle est maintenant disponible suite aux travaux réalisés au Centre communautaire. Cette salle peut accueillir une trentaine de personnes pour vos célébrations et formations de tous genres. Pour info, communiquez avec Carl au 418-725-5389.

BADMINTON



Veillez noter que tous les terrains de badminton sont loués les lundis et mercredis de 20 h à 21 h. Cependant il vous est possible d'en réserver un de 21 h à 22 h ces mêmes soirs. Le coût est de 20 \$ par personne et ce, pour la session qui se terminera le 14 décembre. Pour info et inscription, Carl 725-5389.

SOIRÉE DES AÎNÉS

Le Club Lions de Saint-Anaclet annonce sa traditionnelle soirée récréative pour les aîné(e)s. Cette rencontre est prévue pour le mercredi 20 octobre 2010 à 19 h 30 au Pavillon l'Héritage, 10, rue du Collège.



Au programme de la soirée placée sous le signe de la bonne humeur, nous vous proposons des jeux de société, de l'animation et un goûter pour clôturer la soirée. Et c'est gratuit! Les personnes qui auraient besoin d'un transport sont invitées à appeler sans hésiter Francine Julien au 418 722-7278 ou Gilbert Beaulieu au 418 724-6633.

Club Lions de Saint-Anaclet





JOYEUSE



HALLOWEEN